



## Procès - Verbal du Conseil municipal

6 février 2026

Date de convocation : 28 janvier 2026 Date d'affichage : 28 janvier 2026

Étaient présents : Mickaël AUBIN, Jérémy BOURNISIEN, Arnaud GODEBOUT, Jack LEBOURG, Marie-Charlotte MARTIN, Thierry POIRIER.

Étaient absents : Joël KAZANTZEFF, Maël LELOIR, Xavier PUPIN, Laurence SELIN.

Secrétaire de séance : Jack LEBOURG

Nombre de Conseillers en exercice	10
Nombre de Conseillers présents	6
Nombre de votants	6

L'an deux mil vingt-six, le six février à dix-huit heures trente-trois minutes.

Sous la présidence de Arnaud GODEBOUT, Maire.

Le quorum est atteint, la séance peut s'ouvrir.  
Ouverture de la séance à 18h33.

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant qu'à la suite de son déménagement, Xavier Deveaux a transmis sa démission le 9 décembre 2025.

À l'unanimité, le Procès-Verbal de la réunion du 10 octobre 2025 est approuvé.

### ORDRE DU JOUR :

1. Délibération 2026-001 – Travaux SIEGE – Eclairage Public (tranche 2026) – N° DT : 496804
2. Délibération 2026-002 – Projet 2026 – Aménagement de la salle des fêtes
  - Installation d'une table à langer
  - Remplacement des réfrigérateurs
3. Délibération 2026-003 – Fonds de concours 2026 – CdcLA
4. Point sur le projet de réhabilitation de l'ancien logement communal
5. Informations diverses

#### 1. Délibération 2025-002 – Travaux SIEGE – Eclairage Public (tranche 2026) - N° DT : 496804

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre la tranche des travaux sur le réseau d'éclairage public conformément à la délibération 2025-014 du Conseil municipal du 4 juillet 2025 relative à la tranche du passage LED sur :

- L'achèvement de la modernisation de la Route de la Feuillie ;
- L'extension de l'opération à la rue des Anglées ;
- La poursuite sur le Chemin des Pâtures.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention.

Monsieur le Maire rappelle le détail estimatif de l'opération envisagée :

Opération	Montant TTC	Participation communale	Montant prévu
Eclairage Public Isolé	20 000*	40% HT	6 667.00

Observations : 9 AJOUTS + 14 REMPLACEMENTS LUMINAIRES LED 4 FACES+ CONSOLES SELON PLAN JOINT

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE.

Monsieur le Maire explique que les projets SIEGE du territoire Lyons Andelle sont examinés en commission et classés selon un ordre de priorité établi en fonction du budget alloué par le SIEGE. Certaines communes se retrouvent donc sur des listes d'attente, parfois pendant plusieurs années consécutives. Nous avons la chance de bénéficier d'une troisième tranche qui se déployera sur trois années consécutives, et qui a été approuvée lors de la commission du 24 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2026, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement

*Suffrages exprimés : 6 / Pour : 6 / Contre : 0 / Abstention : 0*

## **2. Délibération 2026-002 - Aménagement de la salle des fêtes (Installation d'une table à langer et remplacement des réfrigérateurs)**

Monsieur le Maire rappelle la sollicitation de Monsieur Jérémy Bournisien, Conseiller municipal, lors du Conseil municipal du 4 juillet 2025, concernant la difficulté de procéder au change des enfants en raison de l'absence d'équipement adapté dans la salle des fêtes. Après réflexion sur les améliorations possibles de cette salle communale, il apparaît également nécessaire de remplacer les deux réfrigérateurs obsolètes situés au niveau du bar, lesquels servent principalement au stockage des boissons. En effet, la chambre froide de la cuisine est généralement réservée au stockage des repas. Lors du Conseil municipal du 10 octobre 2025, deux entreprises ont donc été sollicitées pour :

- La fourniture et l'installation d'une table à langer murale à fixer dans les toilettes PMR,
- La fourniture et l'installation de deux réfrigérateurs combinés, avec retrait des anciens appareils.

Afin de permettre une comparaison juste, la mairie a précisé les modèles de fournitures souhaités. Toutefois, une seule entreprise avait transmis une proposition, la seconde n'est pas intéressée. Il avait été évoqué de retravailler les devis et les références demandés. L'entreprise a donc actualisé son offre :

- FG.RENOV (Devis °55 du 13/01/26) : 1719.96€ HT (entreprise non assujettie à la TVA).

Ces travaux seront mis à exécution en 2026 et devront être intégrés au budget de cette même année.

Après un tour de table, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis susmentionné
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

*Suffrages exprimés : 6 / Pour : 6 / Contre : 0 / Abstention : 0*

## **3. Délibération 2026-003 – Fonds de concours 2026 - CdcLA**

Monsieur le Maire expose que, dans une volonté d'accompagnement durable des équipes municipales, la Communauté de communes a décidé de poursuivre son soutien financier aux communes dans la réalisation de leurs projets et/ou d'actions concrètes contribuant à l'amélioration du cadre de vie et répondant aux enjeux actuels de développement durable.

Ce soutien financier s'effectuera via le versement d'un fonds de concours d'un montant plafonné à 3 000 € et ne peut excéder 50% du montant total du projet par an et par commune.

Monsieur le Maire propose aux membres présents de solliciter le fonds de concours pour les travaux de restauration des murs de l'église (Délibération 2024-041), conformément au plan de financement présenté ci-après :

Dépenses (€)	Projet	H.T.	Recettes (€)	€	%
Devis n°55 du 21/11/25	Restauration des murs de l'église (tranche 1) terminée	5 900€	Fonds de concours - CdCLA	3 000€	10%
	Tranche 2	12 750€		9 419€	32%
	Tranche 3	11 200€		10 000€	33%
Total		29 850€		AUTOFINANCEMENT	7 431€ 25%
			Total	29 850€	100%

Monsieur le Maire demande aux membres présents de l'autoriser à solliciter ladite subvention et de procéder à la signature de la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours conformément au plan de financement ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au versement du fonds de concours ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

*Suffrages exprimés :6 / Pour : 6 / Contre : 0 / Abstention : 0*

#### 4. Point sur le projet de réhabilitation de l'ancien logement communal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le projet de réhabilitation de l'ancien logement communal attenant à la mairie. Il précise que ce projet a fait l'objet de modifications, conformément à l'autorisation accordée par le Conseil municipal lors de sa séance du 4 juillet 2025 (délibération n°2025-017). Un permis de construire modificatif a ainsi été déposé puis accordé le 17 décembre 2025.

Monsieur le Maire rappelle également que, conformément à la réglementation en vigueur, la commune est tenue de recourir à une plateforme dématérialisée pour la passation des marchés publics. À ce titre, deux procédures de marchés ont été lancées, mais se sont révélées infructueuses, certains lots n'ayant reçu aucune offre. Ce mode de consultation constitue une contrainte importante pour de nombreux artisans, ne disposant pas de services administratifs, ces démarches étant complexes. Toutefois, il s'agit d'une obligation réglementaire. Face à l'absence de réponses complètes lors de ces deux consultations, il a été décidé, avec l'architecte, qui a la charge de ce dossier, de lancer une consultation directe des entreprises, sans passer par la plateforme dématérialisée, afin de privilégier le critère de proximité et de favoriser les entreprises locales. Néanmoins, Monsieur le Maire souligne que cette démarche reste compliquée pour les petites entreprises, qui disposent de peu de temps pour analyser l'ensemble des pièces du marché. À ce jour, l'ensemble des chiffrages n'a pas encore été réceptionné et les devis reçus n'ont pas fait l'objet de négociations. La commune va donc entrer dans la phase définitive de chiffrage, incluant prochainement des échanges avec les entreprises et des négociations, afin de pouvoir disposer d'un coût global définitif de l'opération.

Monsieur le Maire invite l'ensemble des membres du Conseil municipal à se rendre en mairie le samedi 7 février, afin d'échanger sur ce dossier en présence de l'architecte.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux ne seront pas engagés sans disposer d'un chiffrage précis et fiable, afin d'éviter toute prise de décision à l'aveugle et de garantir une totale transparence financière pour la commune. Il informe ensuite l'assemblée que le Fonds vert a attribué une subvention d'un montant de 186 214 €, sous réserve que les travaux éligibles soient intégralement réalisés avant le 31 décembre 2026. Par ailleurs, une subvention complémentaire de 28 986 € a été accordée au titre de la DETR, portant le montant total des subventions à 215 200 €.

Mickaël Aubin, Conseiller, s'interroge sur la publicité réalisée auprès des entreprises locales et sur les critères de sélection des entreprises consultées. Monsieur le Maire précise que ce travail est assuré par l'architecte, en raison de la technicité du dossier et du volume important des pièces à transmettre. Les entreprises ayant répondu aux précédents marchés ont été de nouveau consultées sur la base du projet actualisé, et d'autres entreprises ont également été sollicitées sur recommandation et par connaissance professionnelle.

Jean-Jacques Courty, habitant et couvreur, propose de prendre en charge le lot couverture avec une main-d'œuvre gracieuse, geste apprécié et permettant de réduire le coût de ce poste pour la commune.

Jérémy Bournisien, Conseiller, et chef d'entreprise de JB Services BTP, indique souhaiter se positionner et demande la transmission des éléments.

Après étude des plans et un tour de table, Monsieur le Maire rappelle à nouveau le rendez-vous prévu le samedi 7 février avec l'architecte, afin d'analyser les chiffrages reçus. Il invite l'ensemble des membres du Conseil municipal à participer à cette réunion pour échanger et poser leurs questions.

## 5. Information diverses

Monsieur le Maire remercie l'agent en charge de la Gazette pour son travail.

Monsieur le Maire indique qu'aucune tolérance n'est désormais accordée concernant le dépôt des ordures ménagères ou des déchets recyclables dans les conteneurs de la mairie. Une période de tolérance avait été maintenue jusqu'à la mise en place du portail qui sera prochainement installé ; celle-ci est désormais terminée. La commune est aujourd'hui contrainte de gérer des dépôts d'encombrants inappropriés et d'assurer leur évacuation en déchetterie, en lieu et place des déposants. Par ailleurs, les conteneurs sont régulièrement refusés à la collecte par les éboueurs en raison de leur contenu non conforme (arbre à chat, gravats, déchets divers ne relevant pas de ces conteneurs). Cette situation, résultant d'abus et d'incivilités, conduit à une fermeture d'un service communal au détriment de l'ensemble des administrés. Monsieur le Maire relance Jérémy Bournisien, Conseiller, et chef d'entreprise de JB Services BTP, mandaté pour ce chantier, afin que celui-ci soit achevé rapidement. L'entreprise indique toutefois rencontrer un litige lié à la livraison de son fournisseur.

Monsieur le Maire annonce la démission des bénévoles de la bibliothèque et indique que la prochaine mandature devra statuer sur ce sujet. En attendant, les services de la mairie ouvrent la bibliothèque à la demande, les emprunts sont toujours possibles. Mickaël Aubin, Conseiller, s'interroge sur la fréquentation de la bibliothèque. Monsieur le Maire précise que quelques emprunts sont toujours enregistrés. Les ateliers organisés fonctionnaient très bien, toutefois, face au développement du numérique, à la génération actuelle qui est « connectée » et à l'attractivité de la bibliothèque de La Feuillie, la fréquentation demeure faible au regard de l'occupation du bâtiment.

Monsieur le Maire rappelle que les prochaines élections municipales se tiendront au mois de mars, avec un premier tour le dimanche 15 mars. Il rappelle les nouvelles modalités de scrutin applicables aux communes de moins de 1 000 habitants : le scrutin se fera désormais au scrutin de liste, sans possibilité de panachage ou de vote préférentiel. Dans ce cadre, Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux présents afin de connaître leurs disponibilités pour la tenue du bureau de vote, en tenant compte de la représentation nécessaire des différentes listes candidates. À la suite de l'intervention de Mickaël Aubin, Conseiller municipal, qui indique qu'il n'y aurait pas d'utilité de voter en présence d'une liste unique, Monsieur le Maire rappelle qu'un taux minimal de participation de 25 % des électeurs inscrits est requis pour que cette liste puisse être élue. Il souligne également que la participation électorale constitue un indicateur de soutien à la liste en présence et qu'il demeure donc essentiel de se rendre aux urnes, même dans le cas d'une liste unique.

Monsieur le Maire interroge Marie-Charlotte MARTIN afin de savoir si elle a pu assister au Conseil d'école de l'école maternelle « Les Petits Feuillois », qui s'est tenu le 3 février dernier. Marie-Charlotte MARTIN confirme sa présence et précise que la kermesse aura lieu le samedi 20 juin 2026, à la salle des fêtes de Fleury-la-Forêt. Monsieur le Maire explique ensuite la volonté de l'école d'associer l'ensemble des communes rattachées aux établissements scolaires, plutôt que de concentrer l'organisation

uniquement sur La Feuillie, laquelle rencontre également des difficultés à accueillir la kermesse chaque année dans ses locaux.

Monsieur le Maire donne la parole aux Conseillers, aucune remarque n'est observée.

Monsieur le Maire donne la parole au public, aucune remarque n'est observée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Monsieur le Maire profite de ce dernier Conseil municipal pour remercier son équipe pour les six années passées ensemble, pour leur présence, leur assiduité et leur confiance. Il remercie particulièrement Thierry Poirier, Adjoint, pour l'avoir secondé. Les membres présents remercient Arnaud pour son engagement.

Jérémy Bournisien, Président de l'association « Les Amis de Fleury » indique que l'Assemblée Générale se tiendra le 23 février 2026.

Fait à Fleury-la-Forêt,  
Le 11 février 2026.

Le Secrétaire de séance,  
Jack LEBOURG



Le Maire,  
Arnaud GODEBOUT.

